

DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Égalité

Service Environnement Risques Connaissance

Référence: DIOTA-230422-111828-465-020

Affaire suivie par : Denis REMY

tél: 03 83 91 41 38

denis.remy@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Direction départementale des territoires

Nancy, le 19 juin 2023

Le directeur départemental

à

Monsieur Hugues JACQUEMIN 25 rue du Laxatte 54300 REHAINVILLER

Objet : Régularisation d'un plan d'eau situé sur la commune de REHAINVILLER, parcelles cadastrales ZA n° 111, 113 et 119.

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

RÉGULARISATION D'UN PLAN D'EAU à REHAINVILLER parcelles cadastrales ZA n° 111, 113 et 119

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 22 avril 2023, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Copie de ce courrier est adressée à la mairie de la commune de REHAINVILLER pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information.

Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de MEURTHE-ET-MOSELLE durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai d'un an. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, ce délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation

Le chef d'unité milieux aquatiques et pêche Arthur Lambilliotte

Localisation du service :

Tél: 03.83.91.40.00

Place des Ducs de Bar à Nancy

P.J.: fiche récapitulative